35e Année. — Tome LXIX. N° 1799 Paris, 20 Décembre 1928

REVUE DE VITICULTURE

LA PROPAGANDE POUR LE VIN

L'idée de redouter un orage peut paraître mal venue puisque notre ciel apparaît serein ; mais le sort éternel nous oblige à nous souvenir qu'après un temps il en vient un autre.

Depuis plusieurs années, le vin obtient un prix raisonnable. Pourquoi ? Simplement parce que de nombreuses régions viticoles ont eu des récoltes déficitaires.

En réalité, on a vendu plus cher ; mais l'on a vendu moins de vin... Cette plus-value du produit n'est pas due à une augmentation de consommation, *au contraire*, les statistiques accusent depuis deux ans une diminution sensible.

Cependant, prenant prétexte du renchérissement de la vie, les ennemis du vin font campagne pour réduire encore la consommation de notre boisson nationale.

On reproche au vin d'être cher comme si tout ce qui se consomme ne l'était pas, et beaucoup plus relativement que le vin.

Le vin français est attaqué par des groupes puissants qui tirent profit de la consommation de boissons concurrentes. Ils n'hésitent pas à fausser sciemment les idées de la population.

Nous devons réagir

Un fait certain domine toutes les considérations économiques auxquelles on peut se livrer sur la production du vin dans le monde : c'est que la plantation de la vigne se propage dans tous les pays.

Ceux qui, depuis des siècles, la cultivent, ont marché de progrès en progrès. Ils recherchent des rendements toujours plus importants, soit par la culture intensive, soit par la création de cépages grands producteurs.

Dans un avenir prochain, la différence entre la production constamment augmentée et la consommation stationnaire sera telle que les produits ne seront écoulés qu'à des cours avilis, quand ils ne seront pas ruineux.

En face de ce mal, ont déjà été proposés les remèdes que vous connaissez :

Distillation des vins en excédent ;

Contingentement des vins ;

Concentration des moûts et production du sucre de raisins ;

Vinage à l'aide d'alcool de vin ou de marc.

Limitation des plantations.

Tous ces remèdes sont bons, mais, outre qu'un accord parfait sur ces questions est difficile à réaliser entre les viticulteurs d'un même département et à plus forte raison entre tous ceux des diverses régions de notre pays, à quoi serviraient-ils, si les ennemis du vin arrivaient à leurs fins : interdiction de la consommation de toute boisson fermentée ?...

Il est donc de toute nécessité de nous défendre âprement, *unguibus et rostro*, contre les ennemis du vin.

Les moyens pour cela ne sont pas innombrables, il n'y en a qu'un :

« *Plaider sans relâche la cause du vin* », de manière à développer toujours davantage la consommation de notre boisson nationale, parfois si injustement décriée par ceux qui en ignorent l'usage et les bienfaits.

Pour préciser le but que nous poursuivons :

Il faut faire de la propagande pour le vin

Voilà le moyen idéal pour résister aux dangers de ces deux spectres menaçants que nous connaissons tous :

La Surproduction et la *Mévente*

La valeur pratique de la propagande rencontre l'unanimité des viticulteurs ; aucun conflit entre les diverses administrations de l'Etat et les producteurs, aucun heurt des droits de propriété. La propagande permet de dire aux vignerons : « Faites beaucoup de bon vin, *car, si vous le voulez*, il se vendra jusqu'à la dernière goutte, à un prix rémunérateur.

Mais pour qu'une œuvre de propagande atteigne le but qu'elle se propose, il faut trois choses essentielles :

Qu'elle ait de la *continuité ;*

Qu'elle constitue une véritable *valeur ;*

Qu'elle possède des *ressources.*

La continuité, il n'y a qu'un moyen de l'assurer : mettre debout une institution qui ait une vie légale, une personnalité civile.

Les Comités, les Groupements sont des organisations qui répondent à un besoin momentané ; mais, passée la fête, passé le saint ; le résultat atteint, chacun s'est dispersé.

Le Comice agricole de Béziers a heureusement réalisé cette première condition de la continuité en créant : l' « Association de Propagande pour le Vin ».

Si les viticulteurs comprennent bien leurs intérêts, cette Association restera un organisme durable de défense et de diffusion ; les hommes qui la fondent aujourd'hui passeront, mais elle subsistera pour défendre nos droits et servir notre cause.

Nous avons la satisfaction de constater que les Associations viticoles comprennent l'importance de notre action : la C.G.V. nous aide et nous encou-

rage de son mieux, les représentants des régions viticoles nous accordent leur précieux appui, la presse nous a toujours largement ouvert ses colonnes et, en toute circonstance, a prouvé son dévouement à notre cause.

De plus, depuis bientôt un an, sous l'impulsion de M. Maurice Sarraut, président du Groupe viticole du Sénat et de M. Barthe, président du Groupe viticole de la Chambre, a été créé l' « Office international du Vin ». Cet Office a son siège à Paris et réunit tous les documents se rapportant à la viticulture internationale.

Qui peut douter de l'aide précieuse que cet Office peut apporter à la solution de problèmes internationaux concernant le vin ?

Nous lui devrons le développement de la loyauté commerciale, le respect des appellations d'origine, etc.

Pour mener à bien une tâche pareille, il fallait un directeur de premier ordre ; c'est M. Douarche que l'on a chargé de ce soin. Nul choix ne pouvait être plus heureux : « c'est l'homme qu'il faut à la place qu'il faut ». *The right man in the right place* (comme disent les Anglais).

Grâce à sa grande culture qui lui permet de s'assimiler rapidement les questions les plus complexes, la viticulture peut se flatter d'avoir un bon défenseur.

C'est par l'union de tous les viticulteurs qu'une campagne en faveur du vin portera ses fruits.

La valeur de l'Association de Propagande pour le Vin, elle sera ce que nous la ferons.

Les dévouements éclairés et l'honorabilité parfaite des dirigeants sont garants de cette valeur. Elle assurera la continuité de notre œuvre de génération en génération si, comme nous l'espérons, l'esprit de tradition la domine tout entière.

Mais il faut qu'une organisation de cette envergure ait des *ressources* : on ne fait pas de la propagande seulement par des discours ou des banquets. Elle doit posséder des armes aussi bien pour l'attaque que pour la défense.

Elle devra faire valoir partout et toujours les bienfaits du vin. Elle devra également traquer les détracteurs de notre boisson nationale, quel que soit le plumage sous lequel savent se dissimuler ces apôtres de l'eau, du café, du thé, en mal de philanthropie, ou aiguillonnés par de puissants intérêts (1).

A tous les ennemis du vin, nous déclarons la guerre, sans merci, parce que la cause qu'ils essaient de défendre est injuste.

Le nerf de la guerre, c'est l'argent !

Nous avons déjà fait, grâce à lui, nos premières armes sur le terrain de la propagande.

(1) La vente des eaux minérales, chacun le sait, a réalisé des progrès énormes, et voici les résultats obtenus après 25 ans de réclames et de propagande, par les vendeurs de café et les vendeurs de thé :

	Café	Thé
En 1910	1.653.327 qx	28.420 qx
En 1924	2.405.000 qx	94.965 qx

La consommation du café s'est accrue de 46 % et celle du thé de 147 %, tandis que celle du vin, dont les bienfaits sont trop connus, n'a augmenté que de 24 % : en 1910, 53.747.080 hectos ; en 1924, 66.749.431 hectos (consommation taxée et en franchise).

Pour répondre aux prohibitionnistes ayant fait couvrir les murs de Paris et des grandes villes industrielles d'affiches et de placards dénigrant le vin, le Comise Agricole de Béziers, aidé par la Société des Beaux-Arts de cette ville, a organisé en 1927 un Concours d'affiches pour la Propagande du Vin. Vous savez combien son succès a été grand. Nous constatons chaque jour qu'il est encore plus grand que nous aurions pu le penser.

L'*Illustration* a bien voulu parler des bienfaits du vin, en reproduisant quelques affiches primées, et aussitôt, de tous les pays du monde, nous sont parvenues des lettres de félicitations et d'encouragement.

Au Concours d'affiches a succédé un acte de propagande en apparence moins important : nous voulons parler de la « flamme » portée désormais par toutes les enveloppes des lettres partant de Béziers. Vous en connaissez la teneur :

« Le Vin est un aliment.
Buvez du Vin. »

Les lettres timbrées de Montpellier portent également une flamme avec cette inscription :

« Le Vin est une boisson tonique et reconstituante. »

D'autres villes et villages suivront cet exemple et, bientôt, plus d'un million de lettres iront chanter partout et tous les jours « les bienfaits du Vin ».

Des particuliers, des Syndicats d'Initiative font imprimer des enveloppes spéciales avec une phrase sur le Vin de France.

Nous devons à l'autorité de M. Viala et à son dévouement à notre cause un acte de propagande d'une importance capitale. C'est à sa brochure « Pour le Vin, pour l'Hygiène », que je fais allusion. Répandue par milliers d'exemplaires, ce fascicule plaide avec autorité la cause du Vin de France.

Nous avons répandu également des tracts plus modestes. Nous avons l'intention de faire éditer un livre humoristique qui trouvera sa place dans tous les salons et salles d'attente, dans les hôtels, chez les docteurs, etc...

Nous avons aussi des cartes postales, des prospectus, etc... L'Association travaille inlassablement à manifester diversement son action, sous les formes les plus originales, les plus séduisantes. Elle est certaine de son influence partout bienfaisante.

Les viticulteurs doivent nous aider à faire connaître :

1° la valeur alimentaire du Vin ;

2° la valeur hygiénique du Vin ;

3° la valeur thérapeutique du Vin.

Les peuples buveurs de Vin sont les plus civilisés, les plus artistes et les plus généreux.

Notre propagande s'exercera en faveur du Vin de France, de tous les Vins de France.

Les viticulteurs doivent former une grande famille. Ils vaincront par l'union.

Qu'ils le sachent bien et se le disent.

Iil ne nous reste plus qu'à demander la participation de tous à la grande œuvre qui vient de voir le jour.

Son succès dépend des concours qu'elle espère, qu'elle attend, qu'elle n'hésite pas à solliciter dans l'intérêt commun.

Nous croyons pouvoir compter sur l'aide que nous demandons. Grâce à cette aide, nous répandrons partout le renom mérité de notre boisson nationale ; ce sera un peu plus de gloire pour notre cher pays !

A. Nougaret.

LE BUDGET DE L'AGRICULTURE DEVANT LA CHAMBRE

La Chambre vient de se prononcer sur le budget de l'Agriculture. Il importe de souligner les points essentiels sur lesquels elle a insisté au cours de la discussion.

Tout d'abord furent examinés les grands problèmes généraux, ceux qui sont à la base de la question agricole dans son ensemble et dont la solution intéresse la vie économique du pays tout entier. C'est ainsi que M. Mounet proposa, pour mettre fin à la crise actuelle de la production, une meilleure répartition des terres correspondant à une étude approfondie des cultures les mieux adaptées, la mise en œuvre aussi rapide que possible des grands travaux agricoles d'intérêt général, la protection du fermier contre les exigences du propriétaire, l'aide efficace de l'Etat par des subventions suffisantes et une organisation plus vaste et plus généreuse du Crédit agricole. M. Chastenet signala la crise du blé et du bétail et les moyens d'y remédier. M. Trémintin demanda qu'on envisage le problème si important de la main-d'œuvre. M. Henri Auriol signala, à propos du cas particulier de la mévente du blé dans le sud-ouest, la question toujours brûlante en agriculture de la protection douanière nécessaire et suffisante, à accorder à cette culture fondamentale. M. Henri Auriol demanda, à ce propos, que le Ministre de l'Agriculture puisse appliquer, même en l'absence des Chambres, la loi dite « du cadenas » et ait la possibilité de relever immédiatement les droits de douane en période de production et d'éviter ainsi l'affaissement des cours et l'exploitation des agriculteurs.

En réponse à ces observations d'ordre général, M. le rapporteur Lamoureux tint, dans un éloquent plaidoyer, à mettre en évidence l'effort réalisé, depuis deux ans, par le gouvernement. Il donna des chiffres particulièrement évocateurs : en 1927, le budget du Ministère de l'Agriculture atteignait 270 millions ; celui de 1928 fut porté à 381 millions ; en 1929, enfin, le budget proposé se chiffre par 503 millions. En tenant compte des fonds de concours provenant du Pari mutuel, des jeux, c'est une somme de 550 millions qui, pour l'exercice 1929, va être mise sous forme de crédits ou de subventions à

la disposition de l'agriculture, soit plus du double du crédit voté en 1927. C'est à M. le Ministre Queuille, alors Ministre de l'Agriculture, que revient l'honneur d'avoir poussé aussi loin son effort en faveur de l'Agriculture, effort du reste encore imparfaitement représenté par les chiffres précédents, puisqu'il y aurait lieu de les grossir encore de toutes les sommes provenant des crédits supplémentaires votés en cours d'exercice.

« J'ai voulu, termine M. le rapporteur Lamoureux, donner à la Chambre et au pays l'occasion de méditer ces chiffres qui présentent un certain intérêt. Il est d'autant plus utile de proclamer ici l'effort accompli, que celui-ci l'a été unanimement par la Chambre, en accord avec le gouvernement et témoigne, au regard du pays, de la volonté unanime de la représentation nationale de donner à l'Agriculture les encouragements dont elle a besoin et les moyens qui lui sont nécessaires pour développer sa prospérité économique. » (Débats parlementaires, Chambre. Séance du 17 novembre 1928. *Journal officiel* du 18 novembre, page 2654.)

La Chambre passa ensuite à la discussion des articles. Nous ne la suivrons que sur les points essentiels.

Retenons tout d'abord, à propos de l'examen du chapitre premier, l'éloquente intervention de M. de Monicault pour la création d'un poste de directeur adjoint à la Direction de l'Agriculture. Il tint à rendre tout d'abord hommage à l'inlassable activité du Directeur de l'Agriculture. Ce haut fonctionnaire assume une tâche écrasante, obligé qu'il est de surveiller ses services administratifs et techniques, et de participer dans les commissions, dans les congrès nationaux ou internationaux à l'examen des grandes questions agricoles à l'ordre du jour et à la négociation de nombreux traités de commerce.

Nous retenons aussi, à propos de la discussion de ce même chapitre premier, la question posée par M. Paul Bénazet au sujet du cinématographe agricole et du programme qu'elle comportait. M. le rapporteur Lamoureux exposa alors éloquemment, pour répondre à M. Bénazet, l'œuvre si intéressante et si nouvelle réalisée par le Ministère de l'Agriculture. MM. Bénazet et d'Audiffret-Pasquier signalèrent l'insuffisance des moyens techniques et matériels mis à la disposition d'un service qui grandit de jour en jour et est appelé à jouer, dans l'essor de notre agriculture, un rôle de premier plan.

La discussion du chapitre 8 souleva l'importante question, au point de vue général, de la création de 100 nouveaux postes de professeurs d'Agriculture. M. de Monicault fit ressortir la nécessité absolue où se trouve l'agriculture actuelle d'avoir de nombreux techniciens, qui apportent aux masses rurales les connaissances indispensables aux praticiens modernes. M. Jean Hennessy, Ministre de l'Agriculture, approuva cette manière de voir. Il fit observer que ces professeurs d'agriculture, non seulement sont des vulgarisateurs, mais sont en même temps les agents les plus précieux de ce régionalisme scientifique dont tout le monde souhaite la prompte réalisation et qui conditionne le développement économique de notre pays.

« Les professeurs d'agriculture sont en réalité des vulgarisateurs. Mais en

même temps ils doivent étudier les conditions toutes spéciales que peut présenter chaque région naturelle. Les principes généraux de culture ne valent que s'ils sont appliqués dans le détail et la Chambre sait que la terre française est constituée de telle manière que quelquefois, à peu de distance, les terres sont nettement différentes... Par conséquent, les professeurs d'agriculture doivent être, à la fois, des vulgarisateurs et des hommes qui étudient les conditions spéciales des territoires qui leur sont confiés. » (Débats parlementaires, Chambre. Séance du 19 novembre, *Journal officiel* du 20 novembre, page 2665.)

La réforme ainsi projetée doit se réaliser en 10 ans, à raison de 10 créations de professeurs par an.

Du point de vue viticole qui nous intéresse plus particulièrement, M. Henri Auriol demande, à propos du chapitre 16, que d'Ecole d'Ondes, dans la Haute-Garonne, possède un chef de pratique viticole, prévu du reste, aux termes du contrat passé entre l'Etat et le département. Le poste est resté vacant depuis 1923 ; or l'Ecole possède un domaine viticole d'environ 12 hectares, qui a été détruit par un cataclysme survenu en 1928. Il est de toute urgence de le reconstituer, car il est indispensable que les élèves reçoivent des leçons de viticulture pour pouvoir ensuite intensifier, dans le département, la culture de la vigne par la reconstitution des vignobles. C'est là l'unique moyen de faire le vin moins cher en le faisant plus abondant.

Le Ministre des Finances, pour des raisons budgétaires, n'a pas cru, pour le moment tout au moins, donner une suite favorable à la suggestion de M. Henri Auriol.

Le problème très important de la main-d'œuvre fut ensuite soulevé, à propos du chapitre 19, tant en ce qui touche à la répartition rationnelle de la main-d'œuvre bretonne saisonnière suivant les régions intéressées, qu'en ce qui a trait à la dangereuse concurrence faite à la main-d'œuvre française par la main-d'œuvre étrangère (interventions de MM. Joseph Cadic, Amidieu du Clos). M. Alexandre Duval souleva enfin la question des allocations familiales aux familles paysannes et M. Guy La Chambre celle du débauchage des ouvriers agricoles polonais.

La Chambre, à propos de la discussion du chapitre 26, aborda la question des engrais, capitale en agriculture. M. d'Audiffret-Pasquier signala le cas particulier de la Normandie dont les prairies ont besoin de scories. Or des hauts fourneaux se sont montés à Caen. Mais les prix des engrais qu'ils fournissent sont les mêmes que ceux de Thionville. D'une manière plus générale, M. Albert Rivière demande que le gouvernement s'efforce de mettre fin à la spéculation qui se produit à propos des engrais et que les agriculteurs puissent s'en procurer à bon marché. Il préconisa, à ce propos, suivant les vues du groupe socialiste, le monopole d'Etat.

M. Jean Hennessy, considérant le problème soulevé comme capital, y apportera tous ses soins.

M. Alexis Jaubert voit, pour les agriculteurs, un abaissement possible du

prix de la potasse par l'affectation éventuelle qui leur serait faite de crédits provenant de la redevance perçue sur des sels de potasse d'Alsace.

La discussion du chapitre 54, relatif a la répression des fraudes, amena M. Edouard Barthe à soulever le problème de la répression des fraudes, capital en agriculture. L'organisation de ce service est indispensable pour la sauvegarde de notre viticulture.

De tous les milieux viticoles parviennent, en effet, des doléances des intéressés au sujet de l'inapplication des lois régissant la matière et du caractère insignifiant des peines appliquées. La raison de ce fait se trouve dans la modicité des frais de tournées, doublés seulement depuis 1914. De même, le Parlement a voté une loi sur les appellations d'origine, mais l'insuffisance de personnel pour la faire appliquer entraîne la multiplicité des fraudes.

D'autre part, M. Barthe a signalé l'inquiétude qui se manifeste dans les milieux viticoles à propos du développement de ce qu'on appelle « les vins anormaux ». Il est urgent d'étudier la question, d'armer les laboratoires, de réviser les méthodes d'analyse. Il faut prendre certains décrets à ce sujet ; il convient que la proposition de loi de M. Dessein sur les fraudes, votée par la Chambre, soit adoptée par le Sénat et que le décret sur l'expertise contradictoire, dont le texte est prêt, soit publié très prochainement.

Le Ministre des Finances promit que la loi et le décret seraient publiés et appliqués.

Enfin M. Barthe appelle l'attention de la Chambre sur la question délicate du sucrage des vins et des tolérances qui peuvent être admises.

M. Barthe signale également la vente frauduleuse qui est faite aux consommateurs de vin dans des bouteilles genre Saint-Galmier qui ne contiennent que 80 centilitres et parfois moins, alors que les clients croient acheter un litre.

Toutefois, M. Barthe retira son amendement tendant à augmenter le chapitre de la répression des fraudes, mais seulement devant la promesse que lui fit le Ministre des Finances d'étudier dans son ensemble l'importante question des fraudes et la solution à lui apporter.

M. Georges Bouctot intervint alors pour confirmer les paroles de M. Barthe sur les fraudes et l'insuffisance de la surveillance dont elles sont d'objet.

La Chambre constata d'autre part, par la voix de divers orateurs, l'insuffisance des crédits proposés pour les grands travaux d'intérêt général (chapitre 75 : Etudes et travaux d'hydraulique et de génie rural à la charge de l'Etat : MM. Barthe, Chassaing, Gontraud-Gonnet, André Hesse, François Bourgot. — Chapitre 75 *bis* : Travaux communaux d'adduction d'eau potable dans les agglomérations atteintes par les faits de guerre : MM. Prosper Blanc, Barthe, Albert Meunier. — Chapitre 76 : Subventions pour études et travaux d'hydraulique et de génie rural autres que l'électrification des campagnes : MM. Jean-Maurice Adam, J.-M. Thomas). Mais des raisons budgétaires s'opposèrent à ce que le gouvernement dépasse les propositions d'augmentations formulées par la Commission des Finances.

Notons en passant, à propos de cette discussion sur les grands travaux,

l'intervention de M. Armand Chauffet, demandant que les subventions accordées pour la construction d'immeubles corporatifs soient augmentées ; il s'agit en particulier des caves coopératives : un gros effort a été fait, à ce point de vue, dans le Midi et sera fait dans le Beaujolais. Mais il faudrait pour cela que les subventions soient de 30, 33 ou 40 % comme pour les travaux d'électrification ou d'irrigation au lieu d'être d'un dixième ou même d'un vingtième de la dépense.

La Chambre discuta longuement, à propos de l'électrification des campagnes, la possibilité d'assurer l'électricité jusque dans les bourgs les plus éloignés. Divers orateurs firent remarquer, à juste titre, que l'œuvre en question n'avait véritablement tout son sens que si les agriculteurs les plus isolés pouvaient bénéficier des bienfaits de d'électricité. A cet effet, l'étude d'un texte de loi qui sera inséré dans la loi de finances s'impose, et le gouvernement décida de faire un effort supplémentaire en faveur de l'électrification des campagnes.

Signalons encore le problème si important au point de vue de l'agriculture en général, du déboisement. M. Arsène Fié, à propos du chapitre 100, après avoir signalé le péril, en proposa le remède dans le contrôle et la régie des bois particuliers, qui sont le plus touchés, solution préférable et plus facile à réaliser que le rachat.

M. Jean Hennessy, tout en refusant l'augmentation de crédit nécessaire à une réalisation immédiate de la réforme projetée, promit de mettre à l'étude une question capitale en Agriculture : celle qui touche à la sauvegarde des forêts de France, si importantes pour le maintien de l'équilibre climatique et hydrologique de notre pays.

Sur le même sujet, M. le rapporteur Lamoureux, envisageant la poursuite du rachat des forêts par l'Etat, demanda à M. le Ministre des Finances, qui accepta, le relèvement en 1930 du crédit nécessaire au chapitre 101.

Le gouvernement, d'autre part, prit l'engagement, sur la demande de M. Maurice Petiche, d'apporter au Parlement un plan d'ensemble pour la restauration de nos terrains en montagne et la protection contre les torrents.

Telle est, dans son ensemble et quant aux questions essentielles, la discussion du budget de l'Agriculture devant la Chambre. Tous les grands problèmes à l'ordre du jour y furent soulevés et aucun d'eux ne laissa le Parlement indifférent. Intensifier la production agricole, telle fut la préoccupation dominante du gouvernement dans l'élaboration de son projet de budget ; toutes les augmentations de crédit que nous y avons relevées s'expliquent par là, car elles tendent toutes à ce même but. La Commission des Finances de la Chambre, adoptant les vues gouvernementales, lui donna une portée nouvelle en proposant, à son tour, certaines augmentations de crédits qui assuraient au plan envisagé une plus prompte réalisation.

La Chambre, enfin, sans dépasser toutefois les propositions budgétaires de sa Commission, leur donna, en les adoptant, une consécration définitive : elle demanda au gouvernement, en les votant, de ne pas perdre de vue la question du blé et du bétail et de veiller, par une politique douanière appro-

priée, à la sauvegarde de ces deux branches capitales de notre production ; elle montra toute sa sollicitude pour les grands travaux d'amélioration du sol, de construction de coopératives et d'électrification des campagnes ; elle signala le problème de la main-d'œuvre ; elle manifesta son indignation à l'égard des fraudes qui compromettent le bon renom de nos produits viticoles en particulier et elle demanda des sanctions ; elle se montra enthousiaste des méthodes d'intensification par l'enseignement et la propagande cinématographiques.

Tant de grandes questions ne sauraient laisser le Sénat indifférent. Son vote, corroborant celui de la Chambre, accordera définitivement à l'Agriculture, pour l'année 1929, la dotation qu'elle attend.

CHARLOTTE DROUARD,
Secrétaire de la Direction de l'Agriculture, Licenciée de philosophie, Diplômée d'Etudes supérieures.

COMMENT L'ETAT ENCOURAGE L'AGRICULTURE

L'administration des douanes a publié récemment les chiffres de la balance commerciale pour les sept premiers mois de l'année en cours : ces chiffres nous incitent à des réflexions peu rassurantes. On constate en effet un déficit de 1 milliard 185 millions. M. Desaint, dans le *Progrès Agricole*, fait remarquer qu'il en est ainsi régulièrement depuis 1860, sauf dans les années 1921, 1924, 1927 où des circonstances exceptionnelles ont changé la situation. La cause de ce déficit permanent doit être recherchée dans l'instauration d'une politique libre échangiste dont le but était de favoriser le développement de l'industrie. Le résultat fut désastreux pour l'agriculture. Avant-guerre, cette différence était comblée par le revenu de notre portefeuille-étranger, lequel n'existe plus aujourd'hui.

Toutefois, en examinant les chiffres fournis plus haut pour cette année, on remarque que notre agriculture a atténué ce déficit dans une notable proportion. Cette indication devrait ouvrir les yeux et montrer qu'il est devenu absolument nécessaire de tout tenter pour relever notre agriculture. Tel n'est pas l'avis de *Sa Majesté le fisc*, lequel n'a rien trouvé de mieux que de créer pour les biens fonciers en général et la propriété agricole en particulier l'*Impôt sur le Capital*, cette panacée tant vantée au cours de l'histoire et qui n'a jamais produit que des catastrophes. Ainsi le faisait remarquer Mirabeau quand il s'écriait : « Impôts sur les fruits sont impôts, impôts sur les biens sont pillage. »

Tout d'abord, les impôts deviennent de plus en plus encourageants. L'impôt foncier passe de 4 % en 1914 à 5 % en 1917, puis à 10 % en 1924, enfin 18 % en 1927 par le seul fait de l'Etat. Souhaitons que la grenouille ne

devienne pas aussi grosse que le bœuf, sans quoi nous serions obligés de la manger. Encouragé par un si bel exemple, l'impôt sur les bénéfices agricoles passe de 3,75 % en 1927 à 12 %. N'y suis-je point encore, disait aussi la grenouille. Il faut encore ajouter l'impôt global sur le revenu, et d'autres taxes moins visibles comme celles qui grèvent les transports ainsi que le montre une étude récente sur le fonctionnement des chemins de fer : les compagnies travaillent en effet deux mois et demi uniquement pour assouvir le dieu Moloch.

Cela n'est que peu de chose, mais voici qu'intervient le monstre — *les droits de mutation*, c'est-à-dire l'impôt sur le capital sur lequel M. Caziot attire de nouveau l'attention dans cette *Revue*. Comme chacun sait, ces droits atteignent 30 % pour une première mutation, pour les autres ils sont encore de 20 %, d'où une situation anormale de biens immobiliers vis-à-vis des valeurs mobilières. En achetant une propriété pour un million, il faut ajouter 270.000 francs de frais. En cas de revente, la perte est de 210.000 francs supportés en réalité par le vendeur. Quatre ventes successives absorbent 900.000 francs, presque la valeur de la propriété. *C'est la confiscation larvée*, nous dit M. Caziot. Il en résulte que le fisc détourne les capitaux de notre terre nourricière pour les diriger vers la Royal Dutch et le Rio Tinto.

Bien mieux, toute amélioration devient impossible dans une exploitation. Imaginons une propriété de 200 hectares dans la Brie. Coût 800.000 fr. Supposons que nous fassions pour 600.000 fr. d'améliorations diverses On a donc déboursé en tout 1.400.000 francs. En cas de revente, l'Etat prélève sur cette amélioration de 600.000 francs la somme coquette de 128.000 francs, c'est presque une *pénalité*.

Les gens sérieux (il y en a encore) déclarent qu'il faut éviter le déboisement. Tel n'est pas l'avis de Sa Majesté le Fisc. Vous achetez une forêt pour la couper à blanc, vous ne payez aucun droit. Si au contraire vous achetez un fonds forestier pour l'exploiter rationnellement, vous payez 27 % de droits. La valeur *de destruction* est infiniment supérieure à la valeur *de conservation*.

Inutile de parler des droits successoraux qui achèvent de dilapider la terre de France. Comment veut-on, dans ces conditions, que les jeunes gens sortant des Ecoles d'Agriculture se dirigent vers la terre ? Ils se demandent avec inquiétude à quelle sauce ils seront mangés.

Après tout, comme le bon La Fontaine, ne vaut-il pas mieux demander l'avis des animaux, puisque les hommes ont perdu la raison. M. Bainville nous a cité l'opinion du perroquet Jaco, lequel avait beaucoup vu (les perroquets vivent très vieux paraît-il). Cet oiseau avait coutume de dire dans sa vieillesse : « *Ça ne peut pas durer longtemps.* »

M. C.

ACTUALITÉS

Nécrologie : Georges Couderc (P. Marsais). — Situation du marché, sorties, stocks et consommation des vins pendant le mois de novembre 1928 (H. A.) — Situation viticole et vinicole du Languedoc (E. F.). — Vœux de la Société d'Encouragement à l'agriculture de l'Hérault (M. D.). — Semences de pommes de terre contrôlées. — Bibliographie (P. M.).

Nécrologie. — Georges Couderc. — Le célèbre hybrideur d'Aubenas, Georges Couderc, vient de disparaître, laissant d'unanimes regrets dans le monde viticole. Son œuvre, immense, utile et féconde, lui survivra pendant plus d'un siècle. Si, comme il le demandait, on faisait précéder du nom de l'obtenteur les numéros d'hybrides employés dans la reconstitution du vignoble, qu'il s'agisse des porte-greffes fameux tels que les 3306, 3309, 1616, 161-49, 157-11, etc., etc., que des producteurs directs 4401, 7120 et les 11, 13, 16 plus récents, le nom de Georges Couderc serait dans toutes les bouches, à l'étranger comme en France.

On retracera sa longue carrière, toute de labeur acharné, d'observations consciencieuses, de recherche passionnée de la vérité, de luttes souvent âpres et de triomphes retentissants.

Nous voudrions dire seulement ici nos bien vifs regrets, la haute estime en laquelle nous tenions M. Georges Couderc, la reconnaissance que nous lui gardons pour les conseils bienveillants et pour la généreuse collaboration qu'il avait bien voulu nous accorder, tout récemment encore pour une œuvre de vulgarisation que nous poursuivions, relative à l'hybridation de la vigne.

L'œuvre de M. Georges Couderc ne peut périr. Ses fils, distingués hybrideurs et viticulteurs, la poursuivront. Nous nous inclinons très respectueusement et très sympathiquement devant la douleur de Madame Couderc et de ses enfants, les priant d'agréer les biens sincères condoléances de notre *Revue* pour cette perte qui affligera tous les viticulteurs.

P. Marsais.

Situation du marché, sorties, stocks et consommation des vins pendant le mois de novembre 1928. — Le mouvement des vins pendant le mois de novembre 1928 est caractérisé par les chiffres publiés au *Journal officiel* du 14 décembre.

Pour les sorties, 5.212.393 hectolitres, dont 487.578 sous forme de vendanges fraîches. Au total, la récolte de 1928 est déjà passée aux mains du commerce, en trois mois, pour 13.308.136 hectolitres, dont 1.317.206 hectolitres sous forme de vendanges fraîches.

La consommation taxée est élevée, avec 4.090.611 hectolitres. Au total, pour les deux premiers mois de la campagne, elle atteint 7.858.134 hectolitres.

Les stocks du commerce sont de 12.562.739 hectolitres, soit 600.000 hectolitres de plus qu'à fin octobre. Cela va permettre au commerce d'attendre un peu avant une nouvelle reprise active des achats ; les cours doivent se stabiliser. Quand les déclarations de récolte seront exactement connues, dans quelques jours, l'orientation du marché pourra se faire définitivement. Dès maintenant, on déclare que 1928 sera une année de bonne moyenne au point de vue de la quantité totale. On sait que nous admettons ici qu'une telle année doit fournir, pour la métropole, entre 55 et 60.000.000 d'hectolitres, auxquels il faut ajouter la production algérienne estimée, en 1928, à près de 13 millions d'hectolitres. — H. A.

Situation viticole et vinicole du Languedoc. — Après un grand vent du Nord qui avait soufflé pendant plusieurs jours, desséchant les terrains des coteaux, nous venons d'avoir des pluies qui alternent avec de belles journées ensoleillées, froides seulement le matin et le soir. Température idéale pour effectuer tous les travaux de taille de culture et de fumure dans le vignoble méditerranéen. A condition d'avoir la main-d'œuvre.

Les trous de remplacement effectués depuis un mois sont assainis par les pluies et quelques gelées blanches qui se sont produites pendant plusieurs matinées.

On doit maintenant mettre les racinés en place dans notre région. Choisir des plants bien racinés, ayant des pousses de l'année vigoureuses, des tiges droites avec nœuds assez espacés.

Si le terrain est assez humide et argileux, éviter de tasser trop fortement avec les pieds la terre sur les racines et la tige. Il suffit que la terre soit adhérente aux racines. C'est un mauvais procédé de piétiner la terre au fur et à mesure qu'on comble le trou et jusqu'à la surface du sol, comme nous le voyons trop souvent faire par des ouvriers agricoles qui se croient très capables et exécutent les travaux sans raisonner et quelquefois contrairement aux directives données par les propriétaires viticulteurs ou les régisseurs.

Il est très utile de surveiller les ouvriers agricoles qui taillent les vignes ou qui plantent, si l'on ne veut pas avoir de mécomptes.

Les Rupestris Monticola continuent à jouir de la préférence de nos viticulteurs, comme porte-greffes ordinaires. Dans les terrains calcaires, on commence bien à employer, avec raison, des hybrides Berlandieri qui donnent d'excellents résultats comme résistance, ils communiquent aux greffons une vigueur remarquable avec fructification régulière et maturité un peu précoce.

Les Riparia × Rupestris 3309, qui ont été très employés pendant quelques années, commencent à être délaissés comme porte-greffes. On remarque que les vignes greffées sur 3309 dépérissent plus vite au bout de quelques années que les vignes greffées sur Rupestris Monticola ou du Lot.

Dans notre région, on emploie peu les racinés-greffés pour la reconstitution des vignobles. On préfère greffer sur place.

C'est le véritable moment de tailler la vigne dans le Languedoc, sauf dans les terrains bas où l'on a à craindre les gelées de printemps. Il vaut mieux, dans ces terrains, ajourner la taille courte jusqu'en février pour retarder le débourrement.

Au moment de la taille, il faut réserver les sarments qui serviront à faire les greffons. Le choix de ces sarments a une très grande importance pour constituer par le greffage un vignoble fructifère à récolte régulière.

Si l'on n'a pas pris soin de marquer les ceps, sur lesquels on réservera le bois destiné à fournir les greffons, il faut que l'ouvrier qui effectue la taille laisse sur le pied les sarments vigoureux bien aoûtés, de moyenne grosseur qui ont porté des fruits sains.

Les bois à greffons doivent être pris sur des vignes ni trop jeunes, ni trop vieilles. Eviter surtout de prendre comme sarments à greffons des « gourmands » qui sont souvent les plus vigoureux, mais les moins fructifères.

Autant que possible, le bois destiné à fournir les greffons doit être laissé sur pied jusqu'à fin février. Si on est obligé de le couper plus tôt, le conserver complètement enfermé, dans du sable, à l'abri de la pluie et de la trop grande humidité.

Les greffons conservés trop longtemps dans l'eau se détériorent et peuvent causer des ennuis aux viticulteurs qui se demandent quelquefois pourquoi ils n'ont pas une belle réussite dans leurs greffages.

Si l'on veut constituer un beau vignoble, il faut prendre toutes les précautions indispensables dès le début.

Les marchés vinicoles sont toujours calmes. Les maisons de commerce de l'extérieur vivent sur les achats effectués au début de la récolte et ne se réapprovisionneront que lorsque leurs stocks toucheront à leur fin.

Le commerce local, qui a beaucoup moins de puissance qu'autrefois, n'emmagasine rien.

Les propriétaires de caves ne veulent pas donner d'échantillons aux prix offerts par quelques maisons des pays de consommation qui achètent au jour le jour.

Les prix se maintiennent entre 140 et 190 francs l'hecto, pour des vins de 8 à 11°, nus, pris à la propriété, droits de régie en sus. Beaux vins.

Les vins défectueux sont achetés par des distilleries, à raison de 12 et 13 fr. le degré.

Les expéditions ralentissent, les wagons-réservoirs se paient 1 fr. 75 à 3 fr. par hecto-voyage suivant l'état du matériel et la localité dans laquelle il se trouve.

Nous prévoyons du calme dans les transactions jusqu'en février. — E. F.

Vœux de la Société d'Encouragement à l'Agriculture de l'Hérault. — La Société d'encouragement à l'agriculture de l'Hérault a émis divers vœux intéressant au plus haut point notre viticulture.

Elle proteste, tout d'abord, contre l'importation de vins grecs ne présentant aucune des garanties exigées pour les vins français ; elle demande donc, qu'à l'avenir, pareil fait ne se renouvelle pas et que la Grèce ne soit autorisée à importer que les vins provenant, exclusivement, de la fermentation du vin de raisins frais.

D'autre part, cette même Société considérant qu'il importe de protéger les vins blancs de cépages blancs français, contre la concurrence des vins blancs étrangers, considérant que la production des vins blancs est moins abondante et plus onéreuse que celle des vins rouges, demande, en conséquence, que les droits de douane sur les vins blancs soient renforcés, que le cépage blanc, clairette, avec lequel on produit un vin doux supérieur, soit admis dans la composition des vins doux naturels au même titre que les Muscats, Maccabéo, Malvoisie et Grenache. (Modification de l'article 34 de la loi du 15 juillet 1914). — M. D.

Semences de pommes de terre contrôlées. — La Société Centrale d'Agriculture de l'Aveyron informe les agriculteurs qu'elle peut leur procurer des pommes de terre Institut de Beauvais provenant de cultures indemnes de maladies de dégénérescence, dont le contrôle sur pied a été fait.

Un certificat d'origine et de contrôle, attestant la bonne qualité des semences, est joint à chaque commande.

Les prix varient selon la note obtenue.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Service de contrôle de la Société Centrale d'Agriculture, 23, rue Béteille, à Rodez.

Bibliographie

6e édition de la *Notice sur les instruments de précision appliqués à l'œnologie.* — MM. Dujardin frères viennent de faire paraître la sixième édition de la remarquable notice que M. J. Dujardin, successeur de Salleron, a rendue célèbre dans le monde des viticulteurs. Elle aura le même succès que ses devancières.

Ce beau volume de 1.100 pages, est la mise à jour de la 5e édition que nous avions présentée à nos lecteurs en 1923 (1). Il est illustré de nombreuses gravures et comporte 12 planches photographiques hors-texte représentant les opérations des principaux dosages à l'aide des instruments fabriqués par MM. Dujardin.

Ce livre, véritable recueil d'œnologie, doit être entre les mains de tout viticulteur éclairé, du vigneron soucieux de s'entourer des conseils de la technique. Il y trouvera, convenablement classées toutes les données utiles, soit pour l'élaboration des moûts, les fermentations, soit pour la vinification, l'hygiène et la conservation des vins faits.

Cet ouvrage précieux est en vente chez les auteurs, 24, rue Pavée, au prix de 45 francs. France et Colonies, franco 50 francs. Etranger, franco, 54 francs.

P. M.

(1) Voir *Revue* n° 1522, page 147.

REVUE COMMERCIALE

COURS DES VINS

Paris. — Prix des vins de consommation courante : dans les dépôts : de 2 fr. 75 à 3 fr. 20 le litre.

Vente en demi-gros : Vins rouges de 8° à 10°, de 290 à 320 fr. ; Vins blancs de 8° 1/2 à 10°, de 310 à 330 francs. Ces prix s'entendent à l'hectolitre pou marchandises rendues dans Paris, droits compris.

Prix au détail : vin rouge, de 730 à 780 fr., vin blanc dit de comptoir, 730 fr. à » fr. Bordeaux rouge vieux 950 fr., Bordeaux blanc vieux 975 fr. Ces prix s'entendent à la pièce rendue dans Paris, droits compris.

Vallée de la Loire. — *Orléanais.* — Vins rouges du pays, Gris Meunier, » fr. à » fr. la pièce nue. Vins blancs de Sologne, la pièce nue, de » à » francs. Vins blancs de Blois, » à » francs la pièce nue.

Vins de Touraine : Vins blancs 1928 supérieurs, de 400 à » francs. Vins rouges, 9°5 à 11°, de 200 à 210 francs l'hectolitre.

Vins d'Anjou : Rouges Groslot, 600 fr. à » fr. Rouges Gamay, de 700 r. à 800. Vins blancs ordinaires, 8 à 9°, 65 fr. le degré bar; 10° et au dessus, 70 fr. le degré bar. Blancs supérieurs, de 100 à 125 fr. le degré bar. Blancs de coteaux, 1928, 1.500 fr. et plus.

Loire-Inférieure — Muscadet 1928, 1.200 à 1.300 fr. ; Noahs, de 400 à 450 fr. Gros plant 1928 ordinaires, de 450 à 550 fr. ; supérieurs 600 à 700 fr. la pièce de 228 litres, prix au cellier du vendeur.

Algérie. — Vins 1928 : Rouge, 180 fr. à 220 fr. l'hectolitre. Vins rosés et blancs, de 16 fr. 50 à 19 fr. » le degré. Trois-six de marc, » francs.

Midi. — *Nîmes* (*17 décembre 1928*). — *Cote officielle :* Vins rouges de 8 à 10°, de 135 à 160 fr. Costières, de 10 à 12°, de 170 à 200 fr. l'hectolitre. Vins blancs 10 à 11°, 170 à 200 fr. Trois-six de vin 86°, de 1.250 fr. à 1.260 fr. ; trois-six de marc 86°, de 1.190 fr. à 1.200 francs; eau-de-vie de marc 52°, de 705 à 715 fr. l'hectolitre.

Montpellier (*11 décembre 1928*). — Récolte 1928 : Vins rouges, de 8 à 10°5, de 140 fr. à 170 fr. l'hectolitre; Blancs de blanc, de » fr. » à » fr. » le degré. Rosé, de » fr. » à » fr. » le degré. Esprit de vin à 86°, à » fr. l'hectolitre. Eaux-de-vie de Montpellier à 52°, » fr. à » fr. Marc 52°, » à » fr. les 100 degrés Rectifié, de 95 à 97° les 100 degrés, à » fr. Lie de vin, de » à » francs l'hectolitre. Pas d'affaires signalées.

Béziers (*14 décembre*). — Récolte 1928 : Petits degrés, de 17 fr. 25 à 18 fr. » le degré. Couleur moyenne, de 16 fr. » à 16 fr. 75 le degré. Vins supérieurs, de 16 fr. 75 à 18 fr. Vins rosés, petits degrés, de » fr. à » fr. » le degré, supérieurs, de » fr. » à » fr Bourrets et Picpouls, de 8 à 12°, de » à » fr. » le degré. Trois-six de vin, 86°, de » à » fr. Eau-de-vie de Béziers 52°, » fr. : trois-six de marc 86°, » fr. à » fr. Eau-de-vie de marc 52°, » à » fr. Fine Béziers 52°, » à » francs. Sans affaires.

Minervois. — Marché d'Olonzac du 16 décembre 1928.

Vins rouges, 17 fr. » à 18 fr. le degré, avec appellation d'origine Minervois.

Carcassonne (*8 decembre*). — Récolte 1928, 8° à 9°, de 145 à 160 francs; 9 à 10°, de 153 fr. à 173 fr. ; de 10 à 12°, de 165 à 205 fr. l'hectolitre.

Perpignan (*15 décembre*). — Vins rouges : Récolte 1928, de 8 à 11°, de 16 fr. 50 à 17 fr. le degré. Alicante, de » à » fr. le degré. Alcool 96/97°, de » à » francs l'hectolitre les 100 degrés. Pas d'affaires.

Vins d'Alsace. — Vins blancs courants : Nouveaux 1928, 300 à 320 fr. Haut-Rhin, 270 à 300 fr. Bas-Rhin, vieux 1927, 350 à 360 fr. Haut-Rhin, 290 à 350 fr. Bas-Rhin. Vins blancs supérieurs : Nouveaux 1928, de 440 à 520 fr., Haut-Rhin, 420 à 500 fr. Bas-Rhin. Vins vieux, 560 à 720 fr. Haut-Rhin, » à » fr. Bas-Rhin. Vins blancs fins nouveaux, 600 à 800 fr. Haut-Rhin, 560 à 700 fr. Bas-Rhin. Vins rouges nouveaux, 220 à 240 francs. Haut-Rhin, » à » et Bas-Rhin ».

Céréales. — Prix des céréales : blé indigène, les 100 kilos, 145 fr. » à 153 fr. » ; orges, 114 fr. 00 à 129 fr., escourgeons, 117 fr. à 121 fr. 50 ; maïs, 126 fr. à 132 fr. 00 ; seigle, 120 à 121 fr. ; sarrasin, 142 fr. à 155 fr. ; sorgho, « fr. à » fr. » ; avoines, 110 fr. à 125 fr. 00 On cote les 100 kgr. à New-York, les blés à 148 fr. 90. — Buenos-Ayres, 103 fr. 75. — Chicago, 113 fr. 72. — Sons, 76 fr. à 120 fr.

Pommes de terre. — Nouvelles d'Algérie, de 180 à 250 fr. — Hollande, de 90 à 160 fr. ; jaune commune, de 60 à 68 fr. ; Saucisse rouge, de 75 à 95 fr. : St-Malo, 65 à 75 fr. ; Rosa, 110 à 120 fr ; Blanches communes, 55 à 65 fr.

Fourrages et pailles. — Les 520 kg à Paris : Paille de blé, 165 à 200 francs ; paille d'avoine, de 165 à 200 fr. paille de seigle, 165 à 200 fr. ; luzerne, 365 à 395 fr. ; foin, 315 à 355 fr.

Tourteaux alimentaires. — Tourteaux de lin, les 100 kgr. 158 fr. 50 (Marseille) ; d'arachide rufisque blanc, 136 fr. 50 (Marseille) ; sésame blanc, 135 fr. 50 ; de coprah, 140 fr.

Esprits et sucres. — Alcool 86°, de » fr. à » fr. l'hecto nu. — Sucres blancs cristallisés nus 100 kgr., 234 fr. 50 à 235 fr. 50.

Bétail (La Villette le kgr. viande nette suivant qualité). — Bœufs, 3 fr. 50 à 15 fr. 50. — Veaux, 5 fr. 00 à 16 fr. 00. — Moutons, 5 fr. 00 à 28 fr. 00. — Porcs, 7 fr. 50 à 14 fr. 80.

Produits œnologiques. — Acide tartrique, 19 fr. 50 le kg. — Acide citrique, 22 fr. 00 le kilogr. — Métabisulfite de potasse, 640 fr. les 100 kg. — Anhydride sulfureux, 210 à » francs. — Phosphate d'ammoniaque, 580 fr.

Engrais (le quintal métrique). — *Engrais potassiques* : Sylvinite (riche) 18 % de potasse, 17 fr. 50 ; sulfate de potasse /46 %, 98 fr. 70 chlorure de potassium, 49 % 72 fr. 00. — *Engrais azotés* : Nitrate de soude 15,5 % d'azote. de 125 fr. 00 à 128 fr. 00 les 100 kilos. — Nitrate de potasse, 213 à 230 francs les 100 kg., sulfate d'ammoniaque (20 %), 124 fr. 50 à 1 0 fr. 00. — *Engrais phosphatés* : Superphosphate minéral (14 % d'acide phosphorique), 28 fr. 75 à 31 fr. 50 les 100 kg. ; superphosphate d'os (G. M.), (0.5 % d'azote, 16 % d'acide phosphorique), 49 fr. 00 — Os dissous (2 % d'azote, 10 % d'acide phosphorique), 56 fr. ». — Cyanamide en grains 20 % d'azote, 119 fr.

Sulfate de cuivre, cristaux 24/9 %, 333 fr. les 100 kg. — **Sulfate de fer** 10 % en sacs de 100 kilos, 30 fr. à ». — **Phosphates moulus**, 26 %, 21 fr. — **Chaux** 38 %, 32 fr. — **Soufre trituré**, 98 99 %, 98 à 105 fr. ; **raffiné**, » fr. — **Soufre sublimé pur**, 116 fr. 00 à 125 fr. — **Nicotine** à 500 gr., 350 fr. les 5 litres. — **Arseniate de plomb**, 690 fr. en bidons de 30 kg., 800 fr. en bidons de 10 kg., 900 fr. en bidons de 5 kg. et 1.000 fr. en bidons de 2 kilos. — **Suifs Glycérinés**. 80 %, 445 fr. les 100 kilos.

Fruits et primeurs. — Cours des Halles centrales de Paris : Poires choix, de 800 à 2.500 francs. — Poires communes, de 150 à 350 francs. — Pommes choix, de 400 à 1.200 fr. — Pommes communes, 200 à 400 fr. les 100 kg. — Bananes, de 100 à 180 fr. le 100. — Châtaignes, 80 à 120 fr. — Noix, 750 à 950 fr. — Oranges d'Espagne, 220 à 300 fr. — Nèfles de Paris, 200 à 400 fr. — Haricots verts d'Algérie, de » à » fr. les 100 kg. — Choux-fleurs Paris, 150 à 375 fr. le 100. — Tomates Algérie, de 250 à 350 fr. — Citrons d'Italie, 30 à 60 fr. le 100. — Endives, 220 à 550 fr. — Epinards, 200 à 280 fr. les 100 kilos. — Artichauts d'Algérie, de 250 à 300 fr. — Poireaux, 250 à 450 fr. les 100 bottes. — Oignons, 100 à 300 fr les 100 kilos.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SEMAINE

du dimanche 9 au samedi 15 décembre 1928

JOURS	Température maxima	Température minima	Température moyenne	Pluie en millim	DATES	Température maxima	Température minima	Température moyenne	Pluie en millim
	PARIS					TOULOUSE			
Dimanche.	5 »	— 3 »	1 »	»	.... 9....	5 »	» »	» »	»
Lundi.....	3 »	— 5 »	— 1 »	»	....10....	5 »	» »	» »	»
Mardi.....	1 »	1 »	1 »	»	....11....	7 »	2 »	4. 5	1
Mercredi..	2 »	1 »	1. 5	1.1	....12....	6 »	— 2 »	2 »	0.2
Jeudi.....	3 »	2 »	2. 5	»	...13....	9 »	3 »	6 »	1
Vendredi..	2 »	— 1 »	0. 5	»	....14....	7 »	2 »	4. 5	»
Samedi....	1 »	— 5 »	— 2 »	»	....15....	7 »	4 »	5. 5	3
	STRASBOURG					NIMES			
Dimanche.	4 »	» »	» »	2	.... 9....	10 »	» »	» »	24
Lundi.....	3 »	— 1 »	1 »	0.7	....10....	6 »	4 »	5 »	»
Mardi.....	6 »	0 »	3 »	»	....11....	9 »	2 »	5. 5	0.6
Mercredi..	1 »	— 3 »	— 1 »	4	....12....	10 »	4 »	7 »	0.7
Jeudi.....	2 »	1 »	1. 5	»	....13....	9 »	3 »	6 »	»
Vendredi..	3 »	0 »	1. 5	3	....14....	9 »	1 »	5 »	»
Samedi....	» »	— 5 »	» »	»	....15....	7 »	2 »	4. 5	»
	LYON					BORDEAUX			
Dimanche.	3 »	0 »	1. 5	1	.... 9....	5 »	— 3 »	1 »	»
Lundi....	2 »	1 »	1. 5	0.4	....10....	6 »	0 »	3 »	»
Mardi.....	3 »	— 2 »	2 »	1	....11....	8 »	4 »	6 »	10
Mercredi..	4 »	2 »	3 »	2	....12....	6 »	3 »	4. 5	1.9
Jeudi.. ...	4 »	0 »	2 »	0.2	... 13....	9 »	— 2 »	3. 5	2
Vendredi..	4 »	2 »	3 »	»	....14....	6 »	3 »	4. 5	2
Samedi....	4 »	— »	0. 5	»	... 15....	11 »	2 »	6. 5	3
	MARIGNANE					NANTES			
Dimanche	12 »	7 »	9. 5	28	.... 9....	» »	» »	» »	»
Lundi.....	10 »	» »	» »	15	....10....	» »	— 4 »	» »	»
Mardi.....	6 »	3 »	4. 5	0.6	....11....	2 »	» »	» »	»
Mercredi..	10 »	3 »	6. 5	4	....12....	7 »	1 »	4 »	0.1
Jeudi.....	8 »	2 »	5 »	»	....13....	3 »	1 »	2 »	»
Vendredi..	8 »	3 »	5. 5	»	....14....	5 »	2 »	3. 5	»
Samedi....	8 »	3 »	5. 5	»	....15....	2 »	— 4 »	— 1 »	»

Le Gérant : P. Neveu.

PARIS. — SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION, 17, RUE CASSETTE.